

COMPTE RENDU
FORUM DE PARTAGE ORGANISE SUR LA
COMMUNE DE COUPEVILLE
PROJET DE PARC EOLIEN DE LA VOIE POUÇOISE A
L'ETUDE SUR LES COMMUNES DE COUPEVILLE ET DE
SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE

21 juin 2024

COURANT PORTEUR

Note liminaire

La 3^{ème} rencontre organisée dans le cadre de la démarche de concertation volontaire engagée par la société SSE Renewables pour accompagner le développement du projet éolien en réflexion sur les communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre s'est tenue le 28 mai 2024.

Pensée comme un forum de partage et organisée de manière analogue dans chaque commune d'implantation, la dernière réunion avec les publics concernés par le projet avait pour objectif de permettre aux participants de prendre connaissance des caractéristiques finales du projet (scénario d'implantation, conclusions de la démarche de concertation, bénéfices pour les collectivités, etc.) et de poser toutes leurs questions.

Afin de mobiliser un large public, plusieurs moyens ont été déployés pour informer de l'événement et relayer l'invitation :

- Distribution d'une lettre d'information dans toutes les boîtes aux lettres des communes d'implantation ;
- Mise en ligne de l'évènement sur le site Internet du projet (www.eolien-voiepoucoise.com) ;
- Envoi d'un courrier d'invitation aux élus des communes voisines (Marson, Vanault-le-Châtel, Saint-Amand-sur-Fion, Poix, Dampierre-sur-Moivre et Le Fresne), au Président de la communauté de communes de la Moivre à la Coole ainsi qu'au Vice-président de la communauté de communes délégué à l'urbanisme et responsable du groupe de travail dédié au développement éolien.

Le présent document rend compte de la rencontre organisée sur la commune de Coupéville le 28 mai 2024 de 18H30 à 20H dans la salle communale.

La société SSE Renewables était représentée par :

- Laurine SILBERMAN, Cheffe de projet
- Lena DUMONTET, Chargée de communication et de concertation territoriale
- Satchimi BOUCHARLAT, Cheffe de projet

L'animation était assurée par :

- Paola OROZCO-SOUËL, Courant Porteur
- Camille DELAVERGNE, Courant Porteur

Déroulé de la rencontre

La rencontre s'est appuyée sur l'exposition d'une série de kakémonos portant sur le contexte local du projet, la présentation de la démarche de concertation menée, de la société SSE Renewables et des caractéristiques du projet final.

La possibilité pour le public de circuler librement dans l'espace et la présence de l'équipe projet pour présenter et expliquer chaque panneau d'information permettait à la fois un accueil individuel et collectif des participants qui pouvaient également faire part, via un court questionnaire, de leur perception du projet et leurs attentes pour la suite.

Enfin, la rencontre s'est déroulée dans un cadre d'échanges croisés et de discussions informelles.

Ce compte-rendu fait état de la présentation du projet et des échanges avec les publics.

Accueil des participants

L'équipe de Courant Porteur a accueilli les participants et les a remerciés de leur présence. Elle a présenté le déroulé de la rencontre ainsi que les supports d'information et d'expression mis à leur disposition.

Des documents¹ officiels et institutionnels ont été mis à disposition du public en libre consultation.

M. Bial, maire de Coupéville était présent.

Présentation du projet final par SSE Renewables

A l'appui des panneaux d'information dressés dans la salle communale de Coupéville, l'équipe projet s'est attachée à fournir des informations sur le projet final.



Pour débiter, Mme Dumontet a rappelé que la démarche de la société SSE Renewables, porteur de projets renouvelables en Europe, s'inscrit dans le cadre des objectifs de la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et de réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers la production d'énergies renouvelables (énergie éolienne en mer et terrestre, énergie solaire et hydroélectricité).

Il a également été expliqué qu'afin d'accompagner le projet dans une nouvelle phase de son développement, Mme Boucharlat succéderait à Mme Silberman en tant que cheffe de projet.

Les caractéristiques du projet

SSE Renewables a montré que le choix de la zone pour l'étude d'un projet éolien sur les communes de Coupéville et de Saint-Jean-sur-Moivre s'est fait en tenant compte des contraintes locales. La zone est en effet contrainte au sud par un couloir de migration et au nord et à l'est par la réglementation aéronautique définie par l'armée.

Mme Silberman a ensuite présenté les caractéristiques finales du projet :

- **4 éoliennes** dont 2 à Coupéville et 2 à Saint-Jean-sur-Moivre ;
- Entre **3,5 et 4,8 MW de puissance unitaire** soit une puissance totale allant jusqu'à 19,2 MW ;
- **42 000 MWh de production annuelle** attendue ;
- **9 000 foyers alimentés** en électricité par an soit la population de Coupéville, de Saint-Jean-sur-Moivre et des communes alentour ;
- **2 000 tonnes de CO2 évitées** chaque année.

Le modèle des éoliennes n'étant pas encore défini, la hauteur des machines envisagées sera comprise entre 165 et 168,5 m en bout de pôle pour un diamètre des pâles entre 132 et 136m.

Ces dimensions permettent de garantir une garde au sol (distance entre le bout des pâles et le sol) entre 29 et 36 m favorisant la préservation de l'avifaune et des chiroptères (chauves-souris).

¹ « Paroles d'élus » et « Eolien&Tourisme » - France Renouvelables ; « Le vrai/faux de l'éolien » - Ministère de la Transition Écologique, « L'impact de l'éolien sur les biens immobiliers » - ADEME, etc.

L'implantation finale des éoliennes sur la zone a également été présentée via la carte ci-contre.

Les étapes du projet

Mme Silberman est revenue sur l'historique du projet démarré en 2022 avec la rencontre des conseils municipaux dans un contexte de transition énergétique engagée à la fois au niveau national et local mais aussi au sein de la communauté de communes de la Moivre à la Coole.

Les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles ont ensuite été rencontrés.

En 2023, suite à ces premières démarches, les études écologiques, paysagères et acoustiques ont été lancées avec la mise en place d'un mât de mesure. Ces études, notamment écologiques, ont été menées durant une année afin de suivre l'évolution de la faune et de la flore sur les quatre saisons. A l'appui des conclusions de ces études et de l'implantation finale, les études d'impact sont ensuite réalisées.

Pour compléter sa présentation, Mme Silberman a détaillé la suite du développement du projet après le dépôt de la demande d'autorisation environnementale envisagé à la fin de l'été 2024. Ainsi, l'instruction du dossier par les différents services de la DREAL se déroulera sur une période estimée de 2 ans, phase pendant laquelle SSE Renewables pourra être amené à apporter des compléments. Si le dossier est jugé recevable, une enquête publique, envisagée en 2026, sera organisée sur le territoire par un commissaire enquêteur nommé par le Préfet.

Les retombées économiques

Sur les retombées économiques attendues pour le territoire, l'équipe projet a indiqué que pour un projet de 4 éoliennes, soit 2 éoliennes par commune et 2 postes de livraison, les bénéfices annuels seraient de :

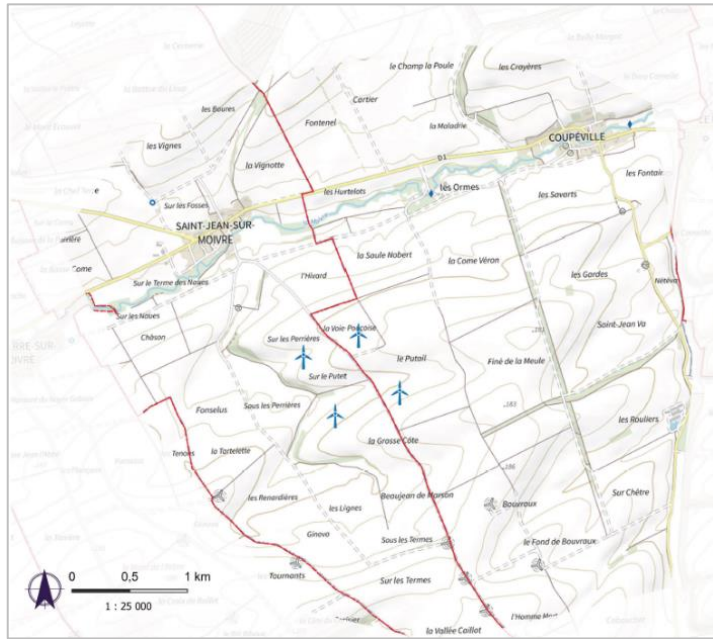
- 16 597 €/an pour Coupéville ;
- 15 667 €/an pour Saint-Jean-sur-Moivre ;
- 85 705 €/an pour la communauté de communes de la Moivre à la Coole.

Ces montants sont issus de la fiscalité éolienne et des conventions entre SSE Renewables et les communes pour l'usage des servitudes communales. Le versement de ces retombées économiques est prévu pour toute la durée de vie du parc, soit entre 25 et 30 ans.

La démarche de concertation

L'équipe de Courant Porteur est intervenue pour présenter la démarche de concertation réalisée et les contributions du public.

Elle a rappelé que la concertation mise en place était volontaire et souhaitée par SSE Renewables dès le début du développement du projet, soit dès 2022. Ainsi, des rencontres avec les élus des communes d'implantation, des communes voisines et de la communauté de communes ont été organisées pour recueillir leur point de vue, leurs attentes et les inviter à participer à la concertation à venir. Au cours de ces rencontres, il a été possible de constater un accueil favorable du projet et d'identifier des attentes en



matière de retombées économiques mais aussi de concertation. Ces échanges ont permis également à certains d'exprimer des craintes de voir le territoire saturé.

Ensuite, la démarche de concertation s'est ouverte à d'autres publics à travers la rencontre des habitants de Coupéville et de Saint-Jean-sur-Moivre avec une campagne de porte-à-porte qui avait pour objectif d'informer sur les réflexions en cours et de consulter l'avis de la population sur le projet et la concertation. Au cours de cette campagne :

- 46% de la population a participé à la démarche ;
- 65% ont déclaré connaître le projet ;
- 75% ont indiqué souhaiter être informés des avancées du projet ;
- La biodiversité, les paysages et l'implantation des éoliennes ont été les sujets qui ont suscité le plus d'intérêt.

Par la suite, une série de rencontres ouvertes à tous et organisées à Saint-Jean-sur-Moivre et à Coupéville a été planifiée pour débattre des sujets d'intérêt, recueillir des inquiétudes et des propositions, prendre en compte les attentes et les besoins locaux.



- L'atelier N°1 a ainsi été l'occasion d'informer sur le projet et de répondre aux questions des habitants.
- L'atelier N°2 a permis au public de contribuer à la construction du projet en proposant des mesures d'accompagnement d'intérêt général et écologique telles que des équipements pour favoriser la mobilité douce au sein des communes d'implantation et de la communauté de communes.
- Enfin, l'atelier N°3 a permis de présenter le projet final et de partager les résultats de la concertation.

En parallèle, 4 lettres d'information ont été diffusées à Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre et l'ensemble de la documentation sur le projet et la concertation a été mis en ligne sur le site Internet dédié au projet (www.eolien-voiepoucoise.com).

L'équipe de Courant Porteur a également rappelé les engagements pris par SSE Renewables pendant la concertation :

- Le respect d'une distance minimale de 1000 m aux habitations ;
- La mise en place d'un loyer solidaire pour tous les propriétaires signataires d'accords fonciers n'accueillant pas d'éolienne dans le projet final ;
- Le travail avec les acteurs locaux pour la construction du parc et la mise en place des mesures d'accompagnement du projet.

Les échanges entre les participants et l'équipe de SSE Renewables

A l'issue du temps de présentation du projet, les participants ont été invités à poser leurs questions.

Ainsi différents sujets ont été discutés par les participants et l'équipe projet dont les échanges sont ici retracés.

L'implantation du projet et la distance aux habitations des éoliennes

Les participants ont demandé des précisions sur l'implantation des 4 éoliennes.

A l'appui de la carte mise à disposition sur les panneaux d'information, la situation des éoliennes a été précisée. L'équipe projet a notamment indiqué que les éoliennes seraient à proximité du mât de mesure.

Un participant a demandé à l'équipe projet à quelle distance du bourg et des premières habitations se situeraient les éoliennes.

Mme Silberman a précisé qu'elles seraient situées à 2000 m des bourgs et à 1200 m des premières habitations afin de prendre en compte les attentes exprimées par les conseils municipaux de Coupéville et de Saint-Jean-sur-Moivre qui souhaitent faire respecter une distance de 1500 m des bourgs et d'un minimum de 1000 m des habitations les plus proches.

Cette implantation permet également, selon l'équipe projet, de garantir une continuité paysagère en installant les machines dans l'alignement des parcs éoliens existants comme souhaité par la communauté de communes qui plaide pour une implantation en extension des parcs existants afin d'éviter la saturation paysagère.

La hauteur des éoliennes

Sur la hauteur des éoliennes, Mme Silberman a expliqué que leur hauteur définitive serait déterminée en fonction du modèle d'éolienne qui serait choisi ultérieurement.

Cependant, elle peut affirmer que les éoliennes auront une hauteur entre 165 et 168,5 m en bout de pôle. Si ces éoliennes sont plus hautes que celles déjà implantées sur le territoire, elles permettent également une meilleure production pour une même emprise au sol.



La fin d'exploitation d'un parc

Interrogée sur la fin de vie d'un parc éolien, l'équipe projet a indiqué qu'un parc éolien avait une durée moyenne d'exploitation d'au moins 30 ans. A l'issue de cette durée d'exploitation, les éoliennes peuvent soit être démantelées soit faire l'objet d'un *repowering*, c'est-à-dire être remplacées par des machines plus performantes.

Sur le démantèlement du parc, l'équipe projet a expliqué que depuis 2020, les développeurs ont l'obligation de retirer l'ensemble des installations y compris la totalité des fondations des éoliennes afin de remettre le terrain en l'état. Pour ce faire, le porteur de projet doit provisionner le coût du démantèlement par éolienne au moment du dépôt du dossier de demande d'autorisation.

Les matériaux utilisés

Un participant s'est interrogé sur la quantité de béton nécessaire à la construction d'une éolienne. Il a été précisé qu'en moyenne 800 tonnes de béton² sont coulées pour la fondation de 3 m de profondeur et

² France Energie Eolienne, « Kit de survie, 11 points de repère sur l'énergie éolienne », 2023, https://www.france-renouvelables.fr/wp-content/uploads/2023/10/FEE_kit_DEF2_WEB_16mars.pdf

20 m de diamètre de chaque éolienne. L'équipe projet souligne que pour une production d'énergie équivalente, la quantité de béton nécessaire pour une centrale nucléaire est nettement supérieure.

Concernant le recyclage des matériaux, 95% du poids des éoliennes est aujourd'hui recyclable car les machines sont composées de cuivre, d'acier et d'aluminium valorisables. Par ailleurs, des solutions sont trouvées pour le recyclage des pâles des éoliennes notamment pour la colle utilisée pour maintenir les fibres de carbone qui les constituent.

Les bénéfiques du projet

Compte tenu de la remarque d'un participant soulignant l'absence de retombées individuelles pour les habitants, l'équipe projet a précisé qu'actuellement les porteurs de projet ne sont pas autorisés à proposer des tarifs préférentiels sur l'électricité car ils n'ont pas la maîtrise économique sur ce sujet.

En revanche, l'idée d'une plantation de hêtres le long de la rue d'Avat proposée par les participants lors de l'atelier N°2 a été soumise aux bureaux d'études qui étudient la possibilité et l'opportunité de mettre en place cette mesure afin de réduire l'impact visuel du projet.

Sur les bénéfiques, M. Bial est intervenu pour préciser que les revenus générés par les éoliennes permettraient de compenser les baisses de dotations de l'Etat auxquelles font face les communes sans faire appel aux contribuables.

Clôture de la rencontre

L'équipe de Courant Porteur a clos les échanges et remercié l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

Elle a indiqué que les échanges lors de l'atelier feraient l'objet d'un compte-rendu rédigé par Courant Porteur et diffusé à l'ensemble des participants par mail. Le document pourra également être consulté par tous les publics sur le site Internet du projet et dans les mairies des communes d'implantation.

Enfin, invités à évaluer par écrit leur degré de connaissances du projet, les 3 participants ont affirmé être bien informés sur le projet et ont indiqué que les caractéristiques finales du projet répondaient bien à leurs attentes. Parmi les personnes qui se sont également exprimées sur leur participation à des démarches de concertation futures, un participant souhaite être tenu informé des avancées du projet.